

DE LA PLAINTÉ SOCIALE À LA DEMANDE DE JUSTICE

Th. Périlleux & J. Marquet, Y. Cartuyvels (avec la coll. de Ch. Mincke), Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles

L'année 1996 a été marquée par des événements dramatiques qui ont suscité de fortes émotions et d'importantes mobilisations collectives. Sur le plan politique, celles-ci ont rapidement été interprétées comme autant d'appels à une réforme de la justice et de ses appareils ; des processus de réformes en cours depuis un certain nombre d'années ont ainsi reçu une nouvelle impulsion. Il apparaît cependant que cette interprétation est réductrice et que les motifs qui ont poussé une partie de la population à se mobiliser posent le problème du juste et de l'injuste dans une perspective qui dépasse le cadre d'un 'rendre la justice'. En ce sens, les événements que nous connaissons sont des exemples, certes particulièrement dramatiques, mais néanmoins symptomatiques de dys-fonctionnements de société plus généralisés nourrissant une plainte et un désir de changement plus profonds.

L'étude de la plainte sociale ici réalisée vise trois objectifs :

- Enregistrer la plainte sociale dans sa diversité et sa complexité ;
- Étudier la façon dont les demandes sociales se sont coalisées ou structurées de façon plus visible à partir de la question des enfants disparus ;
- Étudier en quoi les demandes émergentes soulignent la mise en question d'un modèle de justice et de régulation juridique propres à l'Etat de droit moderne.

L'analyse des mobilisations se base sur les récits d'un certain nombre de personnes qui, à un titre ou un autre, y ont participé. Elle ne porte donc pas d'abord sur les militants blancs. Cette option traduit le fait que nous avons cherché à comprendre comment et pourquoi, à des degrés très divers, la population s'est investie dans ce qui se passait. Vingt-cinq entretiens semi-directifs approfondis ont été menés entre mars et septembre 1998. Avec cet échantillon, il ne s'agit évidemment pas de prétendre à la représentativité de la population belge. Nous avons cependant cherché à diversifier les biographies et tenter d'atteindre le point de saturation, c'est-à-dire la situation où les entretiens supplémentaires n'apportent plus d'informations neuves.

Poser que la plainte sociale est complexe et diversifiée équivaut à faire l'hypothèse que les individus donnent sens à leurs démarches de façons variées, en fonction d'enjeux perçus et définis différemment. Pour saisir ces significations et enjeux différents, nous avons opéré une analyse des interviews à partir du schéma actantiel développé à l'origine par Greimas. La présentation des différentes formes de mobilisation est structurée en fonction de cinq schémas actantiels typiques ou idéaltypiques, au sens weberien du terme.

Premier récit: les actions sont présentées comme autant de manifestations ponctuelles dont, à la limite, la nature importe moins que la possibilité qu'elles offrent de se joindre à la foule.

Second récit: le ressort de la mobilisation est principalement la volonté de commémorer collectivement le deuil des enfants disparues. Le locuteur se présente avant tout en tant que parent s'associant à la peine d'autres parents ; il s'assigne comme rôle de poser un geste en témoignage de compassion à leur égard.

Troisième récit: l'enjeu essentiel est celui d'une expression publique d'inquiétude et d'exaspération. Le locuteur se place, avec l'ensemble du peuple, dans la position de tirer la sonnette d'alarme en espérant que les acteurs institutionnels changent les choses. Il ne s'assigne pas la responsabilité du changement et n'est sujet/acteur que le temps de la marche; après quoi, il invite les professionnels de la politique ou de la Justice à prendre le relais de l'action.

Quatrième récit: pour le locuteur, la marche du 20 octobre 1996 sonne comme un réveil pour lui et pour la société toute entière. La spécificité la plus tangible est ici l'appréhension de la marche comme une prise de responsabilité politique personnelle qui se traduit ou

voudrait se traduire par un engagement pour la suite. Si le locuteur est sujet agissant au moment de la marche, il entend le rester à l'avenir.

Cinquième récit: les locuteurs se veulent d'abord acteurs. Ils n'ont participé aux mobilisations blanches que parce qu'ils y ont perçu nombre d'indicateurs témoignant du fait que celles-ci étaient politiquement proches de leurs engagements antérieurs. La marche du 20 octobre 1996 n'est ici qu'une action politique parmi d'autres. La dimension de deuil est peu marquée. Les parents des enfants disparus sont d'abord perçus comme les organisateurs d'une manifestation à caractère politique et les enfants comme le symbole de toutes les victimes de la barbarie d'hier et d'aujourd'hui.

Une analyse interne aux discours permet de montrer que le flou des slogans et des revendications, la place privilégiée accordée d'une part à la figure emblématique des parents et d'autre part à la figure de l'enfant, la volonté d'exprimer un ras-le-bol sont au cœur des mobilisations blanches et permettent d'expliquer leur essor.

L'analyse des enjeux, non pas subjectivement vécus mais collectivement élaborés, se doit cependant aussi d'intégrer le contexte historique et sociopolitique dans lequel leurs mobilisations se sont inscrites. Les interprétations retenues avancent des hypothèses qui tantôt mettent en avant des traits spécifiques de la société belge et tantôt insistent sur des facteurs qui ne la distinguent en rien des autres nations occidentales.

Dans le fil de l'approche sociologique, les questions posées au monde du droit et à la justice suivent deux angles :

Comment cerner les implications pour la justice de plaintes multiples qui la prennent pour cible prioritaire ? Il s'agit ici (a) d'interpréter la mise en cause des dys-fonctionnements instrumentaux de la justice pénale, (b) de questionner la légitimité d'une figure traditionnelle du jugement que bouscule la demande d'une justice plus "humaine" ou moins "distante", (c) de s'interroger sur le rôle et les limites du droit et la justice face à la montée de la victime comme nouvelle posture sociale;

Comment interpréter la dimension politique de plaintes sociales qui soulignent l'écart entre la "justice" comme valeur et "la justice" comme institution ? L'analyse tend ici à s'interroger sur le sens d'un déplacement de la scène politique vers le judiciaire, du juste social vers le juste judiciaire. A rebours, elle débouche sur un questionnement concernant la place du droit et de la justice comme facteur de sens, de lien et d'institution parmi les divers lieux de médiation entre individu et politique, parmi les divers modes de reconnaissance et d'accès à l'espace public.